



**HAL**  
open science

# Les Ventes d'Automne de coupes de bois sur pied de l'exercice 1959 dans les forêts soumises au régime forestier

Gaston Estager

► **To cite this version:**

Gaston Estager. Les Ventes d'Automne de coupes de bois sur pied de l'exercice 1959 dans les forêts soumises au régime forestier. *Revue forestière française*, 1960, 7, pp.458-483. <10.4267/2042/24295>. <hal-03389650>

**HAL Id: hal-03389650**

**<https://hal.science/hal-03389650v1>**

Submitted on 21 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## LES VENTES D'AUTOMNE DE COUPES DE BOIS SUR PIED DE L'EXERCICE 1959

dans les forêts soumises au régime forestier

PAR

G. ESTAGER

---

Comme chaque année, les grandes ventes de coupes dans les forêts soumises au régime forestier de l'exercice 1959 ont eu lieu au cours des mois de septembre et d'octobre.

Sur les 143 ventes prévues, 3 n'ont pu se dérouler aux dates fixées et ont dû être reportées (Angers, Autun, Aix-en-Provence).

Avant d'examiner dans le détail les résultats de ces ventes, il convient d'avoir un aperçu des conditions dans lesquelles elles se sont ouvertes et d'analyser les divers facteurs de nature à expliquer les variations de cours intervenues depuis l'automne précédent.

Les conditions de paiement exigées depuis 1955 ont été reconduites et sont les mêmes pour les coupes des forêts domaniales que pour celles des autres forêts soumises (forêts communales essentiellement). 10 % du prix principal d'adjudication devait être versé comptant, le reste étant payable en 4 traites (les deux premières de 25 %, les deux autres de 20 % du prix principal), à l'expiration des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> mois suivant celui de l'adjudication. Ces modalités constituent une dérogation à l'article 12 du Cahier des charges selon lequel 25 % devraient être versés comptant. Est également versée comptant une taxe forfaitaire de 13 % pour tous frais et droits de vente. Les adjudicataires ont toutefois la faculté de payer au comptant ou de se libérer à toute époque par anticipation moyennant un escompte dont le taux est fixé annuellement : ce taux était de 4,25 % en 1959.

La baisse des cours enregistrée lors des grandes ventes de 1958 avait été l'aboutissement de divers facteurs maintenant bien connus agissant dans le même sens : baisse des cours internationaux, diminution du taux des frets maritimes, forte augmentation de l'offre sur le plan national en raison surtout des quantités considérables

de chablis provoquées par les intempéries de l'hiver 1957-1958, progression continue des importations de bois coloniaux.

Au cours de l'année 1959 pendant la période précédant les grandes ventes, la conjoncture économique, qui s'améliorait progressivement sur le plan international ne marquait que peu de progrès sur le plan national. Au cours des premiers mois de l'année, le marché français était franchement mauvais dans la plupart des secteurs d'utilisation du bois. Au milieu de l'année, on notait une reprise des affaires dans quelques domaines, mais en septembre, précisément au moment où allaient commencer les ventes, l'orientation du marché était à nouveau incertaine.

Le marché international continuait par contre à s'améliorer : l'octroi de plus larges facilités d'exportation pour nos produits lui aurait sans doute permis de s'aligner sur les prix internationaux.

Les stocks restaient à un niveau très élevé, notamment dans les scieries — surtout en sciages de second choix — et sur le parc des papeteries. Les restrictions de crédit et les difficultés de trésorerie que connaissaient diverses entreprises forestières n'étaient pas de nature à accroître la demande et par suite ne devaient pas favoriser le maintien des cours.

Il faut ajouter également que l'écoulement des chablis du Massif Central a été extrêmement long et que dans bien des cas l'exploitation a porté non seulement sur les arbres endommagés mais aussi sur les arbres sains qui auraient pu être maintenus sur pied. Ainsi, tout au long de l'année 1959, un approvisionnement excédentaire en bois d'industrie de certaines catégories pesait lourdement sur le prix de bois sur pied, d'autant plus que les prix offerts par les papetiers étaient en baisse sensible.

Il semble également que les houillères nationales qui en année normale absorbent approximativement 1 500 000 m<sup>3</sup> aient limité leur achat à 1 200 000 m<sup>3</sup>. Connaissant des difficultés de plus en plus grandes pour l'écoulement de leur production, elles paraissaient avoir réduit à nouveau leur stock de bois de mine.

Nous signalerons également qu'une cotisation supplémentaire de 5 % sur les salaires fixée par l'arrêté du 26 septembre 1959 et due par les exploitants forestiers employant des salariés pendant plus de 600 journées par an venait s'ajouter aux charges déjà lourdes grevant l'exploitation des produits forestiers. Les textes instituant cette taxe dont l'assiette avait soulevé de très vives protestations sont maintenant abrogés.

Enfin, une légère augmentation du volume offert par rapport à l'année précédente n'était pas de nature à accroître la concurrence.

Devant une conjoncture encore incertaine sur le plan national, seule la reprise des cours des marchés internationaux et la perspective d'une libération plus large des exportations paraissaient pou-

voir atténuer les divers facteurs qui devaient inciter les acheteurs à la plus grande prudence.

Telles étaient, très brièvement résumées, les conditions dans lesquelles se sont ouvertes les grandes ventes de l'automne 1959.

Trois tableaux que l'on trouvera ci-après donnent, par département, les volumes vendus par essence et catégories de produits (I. A. dans les forêts domaniales, I. B. dans les autres forêts soumises) et les prix unitaires moyens pratiqués dans chaque département sans distinction de propriétaire.

Les départements d'Outre-Mer, ainsi que ceux d'Alsace et Moselle où les produits sont vendus après façonnage, ne figurent pas sur ces tableaux.

### I. — Produits mis en vente - Produits invendus

Le rapprochement des volumes mis en vente et vendus va nous permettre d'analyser comment évolue la demande selon la nature des coupes et les catégories de produits et d'essences.

Nous rappellerons tout d'abord que les volumes vendus aux adjudications d'automne portent seulement sur 55 à 60 % de la production globale des forêts soumises au régime forestier :

— La totalité de production des forêts des départements d'Alsace et Moselle, en moyenne 1 800 000 m<sup>3</sup>, est vendue après façonnage, au cours de ventes s'échelonnant sur l'année entière et effectuées soit à la diligence de l'Administration soit à celle des Maires des Communes.

— Une proportion appréciable de la production des forêts communales des autres départements, 35 à 40 %, représentant en moyenne 2 200 000 m<sup>3</sup> est délivrée en nature sur pied. Les communes font exploiter les produits, répartissent les petits bois aux habitants et mettent généralement en vente les grumes qui entrent ainsi dans le circuit commercial après façonnage.

— Enfin, au cours de l'année sont effectuées d'autres ventes :

soit lors d'adjudications partielles portant sur des coupes ou produits dont l'exploitation ne peut être différée; c'est notamment le cas des chablis : la plupart de ces ventes ont lieu à la fin de l'hiver et au cours du printemps,

soit par cessions amiables portant sur des produits invendables par adjudication et ne suscitant qu'une très faible concurrence.

La part de la production vendue au cours d'adjudications partielles et par cessions amiables est très variable d'une année à l'autre; elle est essentiellement fonction de la quantité de chablis provoqués par les intempéries hivernales et du pourcentage d'invendus aux adjudications générales de l'année précédente.

## VOLUMES MIS EN VENTE ET VOLUMES VENDUS

Les données que comportent les tableaux qui suivent sont exprimées en milliers de m<sup>3</sup> pour les bois d'œuvre et d'industrie et en milliers de stères pour les bois de feu.

## — Bois d'œuvre

	<i>Mis en vente</i>			<i>Vendus</i>		
	Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total
Forêts domaniales .	941	745	1 686	804	657	1 461
Forêts communales .	476	947	1 423	362	831	1 193
Total .....	1 417	1 692	3 109	1 166	1 488	2 654

## — Bois d'industrie

Forêts domaniales .	287	211	498	189	188	377
Forêts communales .	131	129	260	83	103	186
Total .....	418	340	758	272	291	563

## — Bois de feu

Forêts domaniales .	1 732	195	1 927	1 289	169	1 458
Forêts communales .	1 511	138	1 649	853	103	956
Total .....	3 243	333	3 576	2 142	272	2 414

Les volumes offerts étaient un peu supérieurs à ceux de l'année précédente :

177 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre (feuillus : 47 000, résineux : 130 000)

68 000 m<sup>3</sup> de bois d'industrie (feuillus : 30 000, résineux : 38 000)

76 000 st de bois de feu (feuillus : 41 000, résineux : 35 000)

Les volumes vendus sont également en progression, sauf pour les bois de feu :

56 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre (feuillus : 1 000, résineux : 55 000)

49 000 m<sup>3</sup> de bois d'industrie (feuillus : 45 000, résineux : 4 000).

Il a été vendu 103 000 stères de moins qu'en 1958, bien que les volumes offerts aient progressé de 76 000 stères.

La mévente des bois de feu s'est donc accentuée dans une large proportion.

On a cependant assisté à un accroissement du pourcentage d'in-vendus par rapport à 1958 pour toutes les catégories de produits, comme le montre le relevé ci-après :

## POURCENTAGE D'INDIVIDUS

	<i>Bois d'œuvre</i>			<i>Bois d'industrie</i>			<i>Bois de feu</i>		
	Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total
1958	15	8,3	11,1	36,1	12,2	25,5	29	8,1	27,2
1959	17,7	12,1	14,6	34,9	14,4	25,7	37,8	18,3	32,5

Comme toujours, le pourcentage d'invendus est plus élevé en forêts communales qu'en forêts domaniales.

La mévente est plus sensible pour les feuillus que pour les résineux et affecte surtout les petits bois (bois de feu et d'industrie même).

Dans les forêts communales, bien que les coupes contenant le plus de bois de feu — réservées à l'affouage — ne soient pas mises en vente, plus de la moitié des bois de feu offerts n'ont pas trouvé preneur.

Comme le montre le tableau ci-après dans lequel est mis en évidence le pourcentage d'invendus par nature de coupe, la mévente des coupes en forêts communales tient surtout au fait que dans ces dernières les coupes de taillis-sous-futaie occupent encore une place beaucoup trop importante.

## RÉPARTITION DES ARTICLES INVENDUS PAR NATURE DE COUPES

	<i>Futaie</i>			<i>Taillis et T.S.F.</i>			Total
	Mis en vente	Invendus	% invendus	Mis en vente	Invendus	% invendus	
Forêts domaniales .	5 334	725	14 %	974	350	36 %	17 %
Forêts communales .	5 378	745	14 %	3 027	1 074	35 %	22 %
Total .....	10 712	1 470	14 %	4 001	1 424	35 %	20 %

En faisant pour l'instant abstraction des prix obtenus par catégorie de produits suivant la valeur des coupes d'où ils proviennent, on peut déjà apprécier les difficultés rencontrées pour l'écoulement des coupes de taillis et taillis-sous-futaie. Il y a tout lieu de penser que la mévente des T.S.F. ira en s'amplifiant et que les revenus de la très large majorité des forêts ainsi traitées, déjà faibles, iront encore en s'amenuisant.

Les forêts feuillues traitées en futaie continuent à produire une part appréciable de bois de feu; aussi, malgré l'attachement des populations rurales au chauffage au bois, on s'explique mal qu'un grand nombre de municipalités s'oppose encore à la conversion de leur forêt sous le seul prétexte que l'approvisionnement des habi-

tants risque de ne plus être assuré, d'autant plus que, dans la très large majorité des communes, le nombre des affouagistes s'est considérablement réduit depuis le début du siècle et que les besoins de chaque foyer sont moindres en raison de l'utilisation progressivement accrue d'autres moyens de chauffage.

Il convient d'observer que les communes propriétaires de T.S.F. qui ont pris le parti de demander la délivrance du taillis aux habitants pour mettre en vente seulement les futaies ne rencontrent pas les mêmes difficultés d'écoulement et tirent un meilleur prix de leurs coupes.

## II. — Détail des produits vendus

Le détail des volumes vendus est répertorié par département dans deux tableaux annexés (IA et IB).

Par grandes catégories d'essences ou de produits, ils se répartissent comme suit pour l'ensemble des forêts soumises, départements d'Alsace et Moselle exclus. Les chiffres correspondants de 1957 et 1958 sont rappelés pour en apprécier l'évolution.

### *Bois d'œuvre* (milliers de mètres cubes)

	1959	1958	1957
Feuillus .....	1 166	1 165	1 376
Résineux .....	1 488	1 433	1 586
Total .....	2 654	2 598	2 962

### *Bois d'industrie* (milliers de mètres cubes)

Feuillus .....	272	249	—
Résineux .....	291	265	—
Total .....	563	514	433

### *Bois de feu* (milliers de stères)

	2 414	2 547	3 088
--	-------	-------	-------

Comme nous l'avions signalé dans le compte rendu des ventes de 1958, cette année-là un important volume avait été mis à la disposition du marché, soit au cours de ventes partielles soit par cession amiable. Ainsi le volume vendu au cours de l'année entière avait été en fait très voisin de celui de 1957.

Dans ces conditions, en 1959, la progression du volume vendu observée au cours des années précédentes a été nettement interrompue.

Le tableau ci-dessous retrace d'ailleurs l'évolution des volumes de bois d'œuvre (en milliers de m<sup>3</sup>) adjudés par grandes catégories d'essences : 1958, année anormale, n'est pas prise en considération :

<i>Essences</i>	1954	1955	1956	1957	1959
Chêne .....	640	696	692	755	616
Hêtre .....	433	478	471	518	462
Feuillus divers ....	75	88	92	102	88
Total feuillus .....	1 148	1 262	1 255	1 376	1 166
Sapin .....	660	655	727	777	693
Epicéa .....	242	261	318	313	277
Pins .....	379	456	470	469	472
Résineux divers ...	32	46	23	27	46
Total résineux ....	1 313	1 418	1 538	1 586	1 488
TOTAL GÉNÉRAL ....	2 461	2 680	2 793	2 962	2 654

Le volume de bois d'œuvre feuillu vendu a été en régression sensible, le chêne a été l'essence pour laquelle cette diminution est la plus importante. Comme on le verra en examinant les prix obtenus, cette essence paraît avoir été délaissée par les acheteurs, mais il ne faut pas perdre de vue que le chêne représente l'essence principale des taillis-sous-futaie et que dans bien des cas la mévente des bois d'œuvre de cette essence est liée à celle des taillis-sous-futaie où la majeure partie des produits ne peut donner que des bois de feu coûteux à exploiter et difficiles à écouler.

Pour les résineux, la régression a été moins sensible, la légère progression des volumes vendus de pins et de résineux divers tient au fait que le volume de pin sylvestre offert dans la région orléanaise était en très fort accroissement et que la demande du mélèze dans les départements alpins a été soutenue.

### III. — Prix moyen des bois sur pied

Les prix moyens pratiqués lors des ventes de 1959 sont répertoriés par département au tableau II annexé ci-après. Ils s'entendent taxes exclues (13 %) et montant des charges incluses (les charges consistent en travaux et fournitures à effectuer par les adjudicataires de coupes; elles sont de l'ordre de 5 à 6 % du prix principal).

En fonction des volumes vendus et des prix pratiqués dans chaque département, ont été calculés les prix moyens qui figurent au bas de ce tableau. Ce calcul est établi seulement pour les essences que les forêts soumises produisent en quantités importantes. Pour

les essences dont la production est de faible importance sur le plan national, mais qui sont largement représentées dans quelques départements, un prix de vente moyen a pu être dégagé : il est donné à la fin du paragraphe bois d'œuvre.

Les indices des prix des bois sur pied sont calculés par rapport aux prix de 1953. La référence par rapport à 1949, année au cours de laquelle le marché des bois avait été profondément troublé, a dû être abandonnée. Comme cela a été souligné à diverses reprises dans les précédents articles, si pour d'autres produits la relative stabilité des cours avait permis de se référer aux prix de 1949, pour les bois sur pied au contraire les cours de 1949 constituaient une référence peu satisfaisante.

En outre, en 1953, une nouvelle méthode de calcul des prix moyens, à laquelle on s'est constamment tenu depuis, avait été inaugurée de sorte que les comparaisons de prix n'offrent un réel intérêt que si l'on s'abstient de rapprocher les cours actuels de ceux déterminés avant cette date.

Enfin, les prix des bois et des autres produits ayant été à peu près stables au cours de la période 1952-1954, il est apparu que la meilleure référence possible devait s'appuyer sur les prix des bois obtenus lors des grandes ventes de l'année 1953.

## BOIS D'ŒUVRE

*Chêne*

Catégories	Prix moyen en 1958	du m <sup>3</sup> sur pied en 1959	Variation par rapport à 1958
1 <sup>re</sup> catégorie (1,60 m de circonférence et plus) ..	10 905	9 580	— 12 %
2 <sup>e</sup> catégorie (1,20 à 1,60 de circonférence) ..	5 069	4 340	— 14 %
3 <sup>e</sup> catégorie (moins de 120 de circonférence) ..	2 014	1 540	— 23 %
Prix moyen (les 3 catégories réunies) .....	6 497	5 550	— 15 %

La baisse enregistrée, venant après celle de 1958, est particulièrement sévère. Elle affecte surtout les bois de 3<sup>e</sup> catégorie, qui sont maintenant vendus à des prix dérisoires : le marasme qui règne sur le marché des petits bois de chêne depuis plusieurs années s'est encore aggravé en 1959.

Les données ci-dessus ne font pas apparaître le facteur qualité qui, plus que pour toute autre essence, joue un rôle primordial pour le chêne. Les bois présentant des défauts (gélivures, roulures, nœuds) sont difficilement vendables. Par contre, les chênes de

qualité tranchage et même ébénisterie restent recherchés : pour ces bois, la baisse s'est limitée généralement à 10 % environ.

Comme cela se produit en période de baisse des cours, l'éventail des prix entre les différentes catégories de chêne s'est encore élargi aux dernières ventes.

De plus en plus la production de chêne se justifie seulement dans les stations où il peut atteindre des dimensions suffisantes et donner des produits de qualité. Partout ailleurs, chaque fois que d'autres essences sont capables d'atteindre un prix unitaire supérieur et une production à l'hectare plus élevée, le propriétaire forestier a intérêt à les substituer progressivement au chêne.

*Prix moyen et indices des prix du m<sup>3</sup> de chêne sur pied*

	1953	1955	1956	1957	1958	1959
1 <sup>re</sup> catégorie .....	8 890 1	10 200 1,15	10 150 1,14	11 665 1,31	10 905 1,23	9 580 1,08
2 <sup>e</sup> catégorie .....	4 730 1	4 950 1,05	5 100 1,08	5 710 1,21	5 069 1,07	4 340 0,92
3 <sup>e</sup> catégorie .....	2 300 1	2 040 0,89	2 100 0,91	2 270 0,99	2 014 0,88	1 540 0,67

Comparée à celle de l'indice général des prix de gros et à celle des prix de gros industriels, l'évolution du prix des bois d'œuvre de chêne est actuellement peu favorable.

	1953	1955	1956	1957	1958	1959
Indice général des prix de gros ...	1	1	1,04	1,17	1,21	1,3
Indice des prix de gros industriels .	1	0,99	1,03	1,10	1,10	1,21

Jusqu'en 1958, les cours des bois de chêne de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie s'alignaient sensiblement sur ceux des autres produits. Les ventes de 1959 se sont traduites par des cours anormalement bas.

*Hêtre*

Catégories	Prix moyen du m <sup>3</sup> sur pied en 1958	Prix moyen du m <sup>3</sup> sur pied en 1959	Variation par rapport à 1958
1 <sup>re</sup> catégorie (1,60 m et + de circonférence) ...	4 903	4 814	— 1,80 %
2 <sup>e</sup> catégorie (1,20 à 1,60 de circonférence) ...	2 348	2 109	— 10 %
Prix moyen (les 2 catégories réunies) .....	3 895	3 775	— 3 %

En 1958, les bois d'œuvre de hêtre avaient fortement baissé (21 % par rapport à 1957). La baisse ne s'est pas poursuivie avec la même ampleur aux dernières ventes. Le hêtre est de loin l'essence dont les cours ont le mieux résisté.

Lors des toutes premières adjudications, les prix étaient cependant très déprimés, mais au fur et à mesure de leur déroulement ceux-ci se sont progressivement raffermis à tel point que des hausses parfois substantielles étaient relevées au cours des dernières ventes (10 % en moyenne en Normandie).

Comme pour le chêne, l'éventail des prix entre les deux catégories tend à s'élargir. Les débouchés restent insuffisants pour écouler les petits bois et les grumes de qualité inférieure; par contre, la demande en grume de qualité déroulage s'améliore après avoir eu à subir la concurrence des bois tropicaux et du peuplier.

Jusqu'en 1957, les cours du hêtre avaient davantage progressé que ceux du chêne. Après les ventes de 1959, l'indice des prix des deux premières catégories de chaque essence se retrouve à peu près au même niveau.

Le hêtre dont les cours sont ordinairement plus spéculatifs que ceux du chêne, réagit avant ce dernier à la tendance générale du marché.

Prix moyen et indices du prix du m<sup>3</sup> de bois d'œuvre de hêtre sur pied

	1953	1955	1956	1957	1958	1959
1 <sup>re</sup> catégorie .....	4 380	5 300	5 450	6 145	4 903	4 814
	1	1,21	1,24	1,40	1,12	1,10
2 <sup>e</sup> catégorie .....	2 340	2 625	2 750	2 995	2 348	2 109
	1	1,12	1,18	1,28	1	0,90
Les 2 catégories réunies .....	3 750			4 937	3 895	3 775
	1			1,32	1,04	1,01

### Sapin

Le sapin est de loin l'essence résineuse la mieux représentée dans les forêts soumises au régime forestier: à lui seul, il fournit sensiblement 50 % de la production de bois d'œuvre résineux. La valeur sur pied, moins fluctuante que celle des autres résineux, constitue en temps ordinaire le meilleur indicatif des cours des résineux sur pied.

Catégories	Prix moyen du m <sup>3</sup> sur pied en 1958	Prix moyen du m <sup>3</sup> sur pied en 1959	Variation par rapport à 1958
<i>Sciage:</i>			
(1 m et + de circonférence) .....	6 207	5 990	— 3,5 %
<i>Charpente:</i>			
(— de 1 m de circonférence) .....	3 785	3 390	— 10,4 %
Prix moyen des deux catégories	5 888	5 543	— 6 %

L'évolution des cours de cette essence et de l'indice du prix du m<sup>3</sup> est retracée ci-après :

	1953	1955	1956	1957	1958	1959
	—	—	—	—	—	—
1 <sup>re</sup> catégorie .....	4 470	6 175	5 620	6 370	6 207	5 990
	1	1,38	1,26	1,43	1,39	1,34
2 <sup>e</sup> catégorie .....	3 310	3 880	3 750	4 140	3 785	3 390
	1	1,18	1,13	1,25	1,14	1,02

L'indice du prix moyen des deux catégories (base 1 en 1953) passe de 1,35 en 1958 à 1,27 en 1959.

L'indice du prix du bois d'œuvre de sapin se maintient donc à un niveau comparable à celui des prix de gros. Mais, comme pour les feuillus, les petits bois d'œuvre continuent à perdre du terrain : le traitement de peuplements en vue de la production de bois de qualité et de dimensions suffisantes reste de loin le plus rentable.

### *Epicéa*

Les coupes d'épicéa ont été écoulées sans difficulté, aussi le volume invendu ne dépasse-t-il pas le pourcentage habituel.

Les cours qui, en 1958, s'étaient maintenus au niveau le plus élevé atteint en 1957, ont baissé d'environ 10 % aux dernières ventes ; le prix moyen du m<sup>3</sup> de bois d'œuvre s'est élevé à 5 828 F contre 6 476 F en 1958, il reste supérieur à celui du sapin de 5 % en moyenne.

Il convient d'observer qu'il existe d'assez importantes différences de prix entre l'épicéa de montagne ayant crû dans sa station naturelle et l'épicéa introduit de longue date dans le reboisement de plaine ou basse montagne.

En dehors de sa station, son bois n'offre pas les mêmes qualités technologiques et risque, en outre, s'il est exploité à trop longue révolution, d'être atteint par la pourriture du cœur. Cette atteinte est suffisamment fréquente pour que les propriétaires de peuplements artificiels d'épicéas soient prévenus d'un tel risque.

### *Pins*

Le prix moyen du m<sup>3</sup> de bois d'œuvre de pins (toutes espèces réunies) s'est élevé à 2 965 F le m<sup>3</sup> et marque ainsi une baisse de 13,5 % par rapport à 1958. Nous rappellerons qu'entre 1956 et 1957 la hausse des bois d'œuvre de pins avait atteint 28 %. Après une baisse de 6,8 % entre 1957 et 1958, il faut considérer que la dernière baisse n'a rien d'excessif par rapport à celle des autres résineux. Il faut également noter que de tous temps le marché des bois d'œuvre de pins a été plus spéculatif que celui du sapin ou de l'épi-

céa. A cet égard, son comportement est assez comparable à celui du hêtre par rapport au chêne.

Le tableau ci-après donne les prix moyens pratiqués au cours des ventes de 1958 et 1959 et retrace l'évolution des cours lors des années écoulées.

Catégories	Prix moyen du m <sup>3</sup> sur pied		Variation par rapport à 1958 (baisse)
	en 1958	en 1959	
<i>Sciage:</i> (1 m et + de circonférence) .....	3 715	3 241	12,7 %
<i>Charpente:</i> (0,60 à 1 m de circonférence) .....	2 494	2 070	17,7 %
Prix moyen des deux catégories .....	3 428	2 965	13,5 %

*Prix moyens et indices*

	1953	1955	1956	1957	1958	1959
Sciage .....	2 350 (1)	3 100	3 175	3 955	3 715	3 241
	1	1,32	1,35	1,68	1,58	1,38
Charpente .....	1 665 (1)	1 950	2 000	2 570	2 494	2 070
	1	1,17	1,20	1,54	1,50	1,24
Bois d'œuvre (les 2 catégories réunies) .	2 260 (1)	2 790	2 860	3 660	3 442	2 965
	1	1,23	1,27	1,62	1,52	1,31

(1) Prix moyens pondérés tenant compte d'une sensible modification du classement des produits en provenance des coupes de pins.

*Pin sylvestre*

Dans les départements les plus gros producteurs, ont été enregistrés les prix moyens suivants :

	Volumes vendus		Prix moyen du m <sup>3</sup>		Variation par rapport à 1957
	1958	1959	1958	1959	
Loiret .....	38 486	54 887	4 366	2 719	- 38 %
Seine-Maritime ...	14 181	17 221	4 105	3 858	- 6 %
Vosges .....	10 294	14 700	2 862	3 075	+ 7 %
Puy-de-Dôme .....	13 658	12 877	4 200	3 500	- 17 %
Seine-et-Marne ...	11 108	10 185	4 380	4 000	- 9 %

Les variations de cours enregistrées dans les départements du Loiret et des Vosges s'écartent très sensiblement de celles des autres départements. Dans le Loiret, le très important accroissement des

volumes offerts est pour une bonne part responsable de la forte baisse enregistrée à un moment où le marché était déprimé. Dans les Vosges au contraire, l'abondance des produits offerts en 1958 avait entraîné cette année-là une forte baisse qui ne s'est pas poursuivie en 1959; l'augmentation du prix moyen tient en outre au fait que les produits offerts étaient de plus grosses dimensions et de meilleure qualité.

Suivant la qualité des produits et l'emplacement des coupes, le prix des sciages de pin sylvestre varie de 3 200 F à 4 500 F le m<sup>3</sup>, et celui de la charpente de 2 000 à 3 000 F.

### *Pin maritime*

L'essentiel de la production de bois d'œuvre de pin maritime provient des départements landais où les prix suivants ont été relevés :

	Volumes vendus		Prix moyen du m <sup>3</sup>		Variation par rapport à 1958
	1958	1959	1958	1959	
Landes .....	61 325	63 130	3 081	2 683	— 13 %
Gironde .....	37 325	38 314	3 120	2 645	— 15 %

Le prix moyen s'établit à 2 670 F le m<sup>3</sup>, soit en baisse de 13,75 % par rapport à 1958. Nous rappellerons que les forêts soumises au régime forestier représentent moins de 10 % de la surface de la forêt landaise et qu'elles sont pour la plupart situées dans la zone littorale où les bois sont en général de moindre qualité. Ces prix sont inférieurs à ceux couramment pratiqués dans cette région (3 000 à 3 600 F le m<sup>3</sup>).

### *Autres pins*

Les diverses espèces d'autres pins, en provenance pour la majorité des peuplements artificiels, fournissent un volume appréciable de bois d'œuvre, mais ils donnent généralement des produits de qualité secondaire, ce qui explique qu'ils ont souvent été délaissés lors des dernières ventes et que les prix aient baissé d'environ 20 %. Suivant la qualité des produits et l'emplacement des coupes, le m<sup>3</sup> de bois d'œuvre de pin noir, pin à crochets et pin d'Alep a été vendu à des prix variant entre 1 500 et 2 500 F le m<sup>3</sup>.

Le pin laricio de Corse, atteignant des dimensions supérieures et de meilleure forme que ces derniers, a été vendu sensiblement au même prix que le pin sylvestre.

*Mélèze*

L'essentiel de la production provient des Alpes sèches. La demande a été active, ce qui explique que la baisse des bois d'œuvre ait été de faible importance 3 %, le m<sup>3</sup> a été vendu 2 690 F au lieu de 2 770 F en 1958. Les possibilités d'exportation vers l'Italie et une amélioration de la demande de poteaux de lignes paraissent être à l'origine du maintien des cours du mélèze.

## BOIS D'INDUSTRIE

Sous cette désignation, l'on range les bois de trituration, les bois de mine, les poteaux de ligne et tout un ensemble de bois utilisés ronds, tronçonnés ou non.

La diversité des débouchés qui peuvent s'ouvrir aux mêmes produits ne permet pas de déterminer un prix de vente moyen en fonction de l'utilisation présumée des bois. Une comparaison des prix peut toutefois être effectuée en distinguant les feuillus des résineux.

*Feuillus*

Le prix de vente moyen du m<sup>3</sup> ressort à 575 F; la baisse a été de l'ordre de 35 % par rapport à 1958, l'insuffisance des débouchés sur le marché intérieur est responsable de l'effondrement des cours de ces bois.

La valeur sur pied est extrêmement variable, elle est essentiellement fonction de la proximité des débouchés et de la nature des coupes.

Etant donné le coût élevé de l'exploitation des taillis-sous-futaie, les bois d'industrie qu'ils peuvent donner n'ont pu être vendus qu'à très bas prix. Les bois d'industrie en provenance des coupes d'éclaircies feuillues s'écoulent plus aisément et à meilleur compte, sans que pour autant les prix pratiqués offrent une rémunération intéressante aux propriétaires de futaies feuillues.

*Résineux*

Le prix de vente moyen du m<sup>3</sup> de bois d'industrie résineux ressort à 1 730 F au lieu de 2 105 F en 1958: la baisse a été de l'ordre de 15 %.

Contrairement aux bois feuillus, la production intérieure de bois d'industrie résineux ne couvre pas la totalité de la consommation.

Les papeteries françaises continuent à importer non seulement des pâtes, mais un volume appréciable de bois résineux. Ces bois sont importés à des cours très supérieurs à ceux pratiqués pour les

bois produits en France : les différences de qualité ne justifient pas les différences de cours enregistrés.

La réalisation de nombreux peuplements de pins à la suite de dommages considérables qu'avaient subis les forêts résineuses au cours de l'hiver 1957-1958 a permis un large approvisionnement des papeteries au cours de 1958 et 1959. A l'automne 1959, les stocks se situaient à un niveau très élevé sur le parc des papeteries. Ces circonstances favorables à l'industrie du papier et de la cellulose expliquent dans une certaine mesure les bas prix offerts.

La baisse a affecté particulièrement les bois d'industrie de pins et, parmi ceux-ci, ceux qui pouvaient recevoir des destinations autres que la cellulose.

Le m<sup>3</sup> de bois d'industrie des diverses variétés de pins a été vendu en moyenne 1 200 F, soit en baisse de l'ordre de 20 % ; suivant la situation des coupes et la qualité des produits, la majorité des prix moyens se situe entre 800 et 1 800 F le m<sup>3</sup>. La baisse des bois d'industrie de sapin et d'épicéa a été moins sensible : de l'ordre de 12 %. Le m<sup>3</sup> a été vendu en moyenne 2 700 F ; la majorité des prix moyens se situant entre 2 100 F et 3 200 F.

Après l'importante chute des cours des bois d'industrie résineux sur pied depuis 1957, la rentabilité des forêts et reboisements traités en vue de la production de bois d'industrie est très gravement compromise surtout lorsqu'il s'agit de peuplements constitués avec des pins ou situés dans des stations aux conditions écologiques peu favorables.

Il est bien évident que si cette situation devait se prolonger quelques années encore, toute politique de reboisement ayant en vue la production exclusive de bois d'industrie résineux serait rapidement mise en échec ; par voie de conséquence, les possibilités d'approvisionnement sur le marché intérieur des industries utilisant ces bois s'amenuiseraient rapidement.

Les réalisations massives de peuplements résineux observées depuis plus de deux ans dans les reboisements privés, dans le Massif Central notamment, étant en régression, on peut penser que les cours des bois d'industrie résineux s'aligneront sur ceux pratiqués sur le marché international surtout lorsque la libération des échanges s'accroîtra. A cet égard, la libération des exportations qui doit intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 1962 devrait permettre aux propriétaires forestiers de tirer un revenu plus satisfaisant de la vente de leurs produits.

Malgré les difficultés du moment, il ne semble pas en définitive que les investissements en faveur du reboisement, malgré les risques inhérents à leur nature (incendie, attaque de parasites et autres cataclysmes naturels) se révèlent à long terme dépourvus de toute rentabilité étant donné que l'utilisation de la cellulose du papier et des diverses catégories de panneaux paraît devoir se développer largement.

## BOIS DE FEU

D'années en années, l'écoulement des bois de feu, dont la production est surabondante, est de plus en plus difficile. Leur valeur sur pied ne cesse de décroître et dans bien des cas ils constituent un obstacle à la vente des coupes lorsque ces dernières en renferment un fort pourcentage.

Ils peuvent être écoulés à bas prix dans les départements à faible densité de boisement où les habitants les utilisent encore couramment comme moyen de chauffage.

D'une manière générale, c'est dans les départements de l'Ouest et dans les départements de montagne où les feuillus sont peu représentés que ces produits sont écoulés avec le moins de difficultés. Ailleurs, il est difficile de dégager un prix de vente moyen : la situation des coupes, la qualité des produits, les difficultés d'exploitation sont autant de facteurs qui influent largement sur le prix des bois de feu. On peut cependant observer que dans les régions où des industries utilisant les bois d'industrie feuillus s'approvisionnent couramment, les bois de feu s'écoulent plus aisément.

Dans les conditions les plus favorables, le quartier et le rondin d'essences feuillues peuvent être vendus de 50 F à 250 F le stère.

La charbonnette est généralement sans valeur ; elle atteint exceptionnellement 50 F le stère.

\*  
\*\*

Les grandes ventes de l'automne 1959 ont ainsi été marquées par une nouvelle et sensible baisse des bois sur pied.

La baisse enregistrée en 1958 s'est en général accentuée.

Par rapport à 1957, année où les prix des bois avaient atteint leur niveau le plus élevé, les fluctuations relevées en 1958 et 1959 pour les bois d'œuvre des principales essences sont répertoriées ci-après :

	Baisse % par rapport à 1957	
	en 1958	en 1959
<i>Chêne:</i>		
1 <sup>re</sup> catégorie .....	6,5	17,9
2 <sup>e</sup> catégorie .....	11,2	24
3 <sup>e</sup> catégorie .....	11,3	32,1
Moyenne .....	8,1	21,5
<i>Hêtre:</i>		
1 <sup>re</sup> catégorie .....	20,2	21,7
2 <sup>e</sup> catégorie .....	21,6	29,6
Moyenne .....	21,1	23,5

*Sapin:*

1 <sup>re</sup> catégorie .....	2,5	6
2 <sup>e</sup> catégorie .....	8,5	18,1
Moyenne .....	5,9	11,5

*Pins:*

1 <sup>re</sup> catégorie .....	7	18,1
2 <sup>e</sup> catégorie .....	2,9	19,5
Moyenne .....	6,3	19

Si en 1958 les ventes ont été marquées par une importante chute des cours du hêtre, en 1959 au contraire, alors que les prix des autres essences sont en baisse sensible, les cours du hêtre se sont stabilisés.

Finalement, par rapport à 1957, la baisse du prix moyen des essences chêne, hêtre, pin est à peu près du même ordre de grandeur 20 à 23 (%). Le sapin, par contre, voit ses cours évoluer dans des limites plus étroites (les cours de l'épicéa ont suivi une évolution comparable).

L'analyse des prix par catégorie de dimension pour une même essence apporte un élément supplémentaire d'information sur l'évolution des prix des bois d'œuvre sur pied.

D'une manière générale, depuis 1957 les bois d'œuvre de petites dimensions et de qualité inférieure ont été plus affectés par la baisse (18 à 32 % selon les essences) que les gros bois (6 à 18 %).

Ce phénomène est toutefois moins sensible pour les pins: dans l'une et l'autre des deux catégories entrent des produits aux qualités très variables selon les provenances et surtout selon les diverses espèces de pins. Il faut également ajouter que les pins n'atteignent jamais les dimensions des autres essences et que par suite le rapport des prix entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> catégorie est plus faible pour les pins que pour les autres essences.

Comme nous l'avons déjà souligné, la dépréciation des bois d'industrie est extrêmement accentuée. Elle s'explique aisément pour les feuillus dont la production nationale est très excédentaire, alors que les débouchés sont encore restreints. Elle surprend par contre par son ampleur en ce qui concerne les résineux.

Quant aux bois de feu, le marché est très déprimé mais il ne semble pas qu'il puisse en être autrement à un moment où d'autres combustibles, peut-être aussi onéreux, mais d'un emploi beaucoup plus commode, se substituent progressivement au bois jusque dans les campagnes.

Le traitement des peuplements en taillis et taillis-sous-futaie, produisant des bois de feu en abondance, n'a plus sa raison d'être. La conversion par enrésinement est sur le plan économique éminemment souhaitable, mais financièrement étant donné d'une part le coût éle-

vé des travaux d'enrésinement et d'autre part les bas prix atteints actuellement par les bois d'industrie, on ne peut concevoir l'enrésinement des taillis et taillis-sous-futaie sans une aide accrue de l'Etat à la propriété forestière. Enfin, techniquement, l'enrésinement soulève dans bien des cas des difficultés de tous ordres au point qu'il ne doit pas être entrepris de façon trop systématique.

Le vieillissement des taillis et taillis-sous-futaie en vue de leur exploitation à plus longue révolution et de leur conversion future avec ou sans substitution d'essence est de nature à améliorer la situation du marché des petits bois feuillus tout en réservant à leur propriétaire la possibilité d'opter pour le traitement qui en fonction de l'évolution des débouchés et des prix se révélera le plus intéressant sur le plan financier.

Par contre, lorsqu'une station est justiciable de l'introduction d'une essence résineuse bien adaptée et susceptible d'un rendement élevé à l'ha, il n'est pas douteux que l'on doive enrésiner lorsque l'opération peut être réalisée sans de trop lourds investissements.

La structure et la composition si peu favorables, eu égard aux besoins, dans laquelle se trouve actuellement la forêt française\*, s'expliquent non seulement par le régime successoral auquel elle a de tous temps été soumise, mais aussi de longue date et pendant une longue période par une rémunération insuffisante des produits sur pied. Une réduction de 75 % des droits de succession pouvant être obtenue dans la majorité des cas, un premier pas est accompli pour encourager les investissements forestiers; mais il reste encore à faire que les bois sur pied soient payés à leur juste valeur au producteurs français qui peuvent, avec la libération des échanges dans le cadre du marché commun, espérer tirer de leurs produits des prix comparables à ceux dont bénéficient leurs homologues de l'Europe des six.

\*  
\* \*

Depuis les dernières ventes, contrairement à ce qui s'était produit dans la période correspondante qui a suivi les adjudications de 1958, une nette amélioration du marché des bois sur pied et des bois ouvrés s'est produite.

Bien que les ventes partielles n'aient porté pour l'instant que sur des chablis et sur quelques lots invendus, une nette reprise des cours (10 à 15 % en moyenne) a été observée. Elle est surtout marquée dans les régions où la production forestière est importante.

Un autre indice de reprise provient également des ventes de bois façonnés dans les départements d'Alsace et Moselle où les cours étaient encore très déprimés au milieu de l'année écoulée.

\* à l'exception des forêts domaniales constituées en massifs importants où les taillis et taillis-sous-futaie occupent moins de 15 % de leur surface.

TABLEAU I A — FORÊTS DOMANIALES. Cube total des bois vendus sur pied et produit en argent des grandes ventes d'automne 1959.

DÉPARTEMENTS.	BOIS D'OEUVRE									TOTAL col. 5 à 9	TOTAL col. 4 et 10	INDUSTRIE		BOIS DE FEU		PRODUIT ARGENT CHARGES COMPRISES				
	FEUILLUS			TOTAL 1. 2. 3	RESINEUX							FEUILLUS	RESINEUX	FEUILLUS	RESINEUX					
	CHENE	HETRE	DIVERS		SAPIN	EPICEA	MELEZE	PIN	DIVERS								12	13	14	15
1 Ain.....	1 074	976	11	2 061	6 529	66	—	—	—	6 745	8 776	415	398	967	—	52 680 770				
2 Aisne.....	12 733	50 550	9 597	52 879	58	60	—	—	—	1 000	54 277	10 833	—	58 533	296	204 107 440				
3 Allier.....	30 507	14 516	703	45 726	769	307	—	—	—	6 466	52 378	5 177	—	36 206	1 653	3 047 710 950				
4 Alpes (Basses).....	—	234	—	234	568	872	390	7 245	—	4 635	9 919	—	14 844	20 093	4 194	35 288 100				
5 Alpes (Hautes).....	—	69	—	69	1 224	74	577	265	—	2 528	2 607	—	2 765	682	1 227	17 851 600				
6 Alpes-Maritimes.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	979	979	—	—	—	1 000	1 500 000				
7 Ardèche.....	—	93	—	93	19 850	7 451	21	4 047	165	31 638	31 631	26	5 809	1 198	10 555	176 536 000				
8 Ardennes.....	13 149	41 666	2 079	56 894	1	1 487	—	455	—	1 644	21 138	13 773	327	43 346	60	72 380 150				
9 Ariège.....	1 631	7 968	76	9 675	8 575	53	—	1 346	—	9 997	19 587	12 435	997	32 959	3 157	32 959 500				
10 Aube.....	9 473	4 465	530	14 468	—	—	—	58	—	58	14 466	698	—	43 735	—	75 628 240				
11 Aude.....	370	3 076	60	3 506	26 728	325	—	3 754	542	31 249	34 756	1 474	4 094	8 065	—	163 396 365				
12 Aveyron.....	—	1 269	—	1 269	319	—	—	—	—	319	1 528	—	1 141	1 06	2 344	3 316 890				
13 Bouches-du-Rhône.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
14 Calvados.....	2 170	5 172	10	7 352	—	2	—	—	—	58	7 482	3 765	1 08	7 980	1 00	21 735 500				
15 Cantal.....	1 58	161	10	329	2 109	236	27	59	—	2 391	2 740	236	266	629	336	22 782 900				
16 Charente.....	2 521	266	115	2 842	—	—	—	1 000	—	1 441	4 283	468	46	3 594	647	18 583 330				
17 Charente-Maritime.....	50	—	106	156	—	—	—	—	—	6 641	6 641	39	1 188	336	3 303	19 034 200				
18 Cher.....	16 130	759	1 883	18 772	—	—	—	5 633	7	5 660	23 872	3 043	5 24	13 707	1 662	113 837 700				
19 Corrèze.....	130	18	5	153	—	—	—	—	—	153	153	630	—	1 608	—	2 409 750				
20 Corse.....	—	—	—	—	91	—	—	18 723	—	18 814	18 814	—	880	403	18 562	56 160 300				
21 Côte-d'Or.....	8 793	7 398	1 581	17 772	—	619	—	464	—	1 103	18 875	4 051	1 662	64 184	—	87 452 250				
22 Côte-du-Nord.....	144	346	50	540	66	—	—	—	—	56	595	—	—	780	—	1 244 000				
23 Creuse.....	741	862	—	1 603	—	—	—	138	—	138	1 681	450	63	2 078	—	6 281 700				
24 Dordogne.....	144	—	14	158	—	—	—	—	—	1 443	1 300	843	279	1 640	80	3 244 550				
25 Doubs.....	740	1 620	20	2 380	22 890	4 470	—	60	—	27 420	29 800	2 300	490	1 540	3 000	266 682 660				
26 Drôme.....	—	1 070	—	1 070	10 413	2 147	—	1 057	—	13 327	15 297	352	1 442	4 426	4 621	58 836 000				
27 Eure.....	1 771	22 031	684	24 486	—	—	—	7 940	—	7 940	26 026	5 632	1 417	25 428	—	185 487 704				
28 Eure-et-Loir.....	13 498	1 965	26	15 489	—	—	—	581	—	581	15 730	794	51	13 940	350	77 881 940				
29 Finistère.....	2 560	2 150	32	4 742	5	—	—	555	—	561	5 303	62	85	4 460	123	18 650 100				
30 Gard.....	—	38	326	364	—	1 575	204	2 243	—	4 034	4 398	6 444	6 923	7 865	—	29 187 500				
31 Garonne (Haute).....	218	365	—	583	4 865	—	—	1 009	—	5 814	6 472	—	—	843	—	17 408 100				
32 Gers.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
33 Gironde.....	—	—	—	—	—	—	—	38 344	—	38 344	38 344	—	14 386	—	14 245	126 711 590				
34 Hérault.....	34	1 077	25	1 136	60	1 124	—	—	—	2 060	3 193	3 527	2 722	3 471	—	8 181 150				
35 Ille-et-Vilaine.....	2 596	4 245	363	7 204	—	851	—	6 349	16	7 486	14 397	643	4 76	5 558	1 285	57 920 800				
36 Indre.....	14 502	175	20	14 703	—	—	—	9 881	—	3 281	17 984	1 193	219	10 847	1 021	167 037 150				
37 Indre-et-Loire.....	7 832	637	36	8 489	—	—	—	4 426	—	4 426	12 015	2 120	1 220	9 900	—	87 431 200				
38 Loire (Haute).....	—	—	—	—	402	5 060	—	877	—	6 279	6 279	—	1 372	56	1 946	37 524 400				
39 Loire-Inférieure.....	1 025	324	53	1 402	—	—	—	5 225	—	5 226	6 628	149	120	832	797	25 660 250				
40 Loiret.....	26 797	1 109	339	28 245	—	—	—	54 897	—	54 897	77 032	361	6 558	16 889	12 255	272 253 050				
41 Lot.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
42 Lot-et-Garonne.....	15	—	—	15	—	—	—	—	—	15	7	—	—	30	—	30 000				
43 Lozère.....	—	405	—	405	—	174	280	3 385	20	3 852	4 257	870	15 453	6 770	869	40 380 420				
44 Maine-et-Loire.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
45 Manche.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
46 Mayenne.....	9 010	2 186	4 128	15 324	202	—	—	516	—	716	16 042	7 073	120	34 320	110	63 397 125				
47 Mayenne (Haute).....	4 885	10 433	1 937	17 255	142	—	—	1 511	—	18 149	2 121	855	—	35 682	—	84 381 100				
48 Meurthe-et-Moselle.....	238	3	2	243	—	—	—	—	—	243	—	—	—	110	—	483 360				
49 Meuse.....	3 046	18 074	1 016	22 136	21 238	—	24	814	—	21 993	56 079	6 939	1 357	76 965	3 037	280 039 375				
50 Moselle.....	18 774	25 041	10 375	54 190	—	359	10	370	—	739	54 926	10 340	2 431	91 183	—	238 644 500				
51 Morbihan.....	591	92	15	702	—	—	—	713	—	783	1 485	134	22	865	302	7 660 132				
52 Moselle.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
53 Nièvre.....	30 035	4 549	503	35 087	208	—	—	—	—	210	35 917	13 026	60 340	—	—	173 724 550				
54 Nord.....	3 955	3 348	2 128	9 431	—	—	—	206	38	244	9 675	6 894	443	12 433	—	35 231 538				
55 Oise.....	18 596	26 074	9 393	53 063	26	—	—	5 488	—	5 514	58 573	11 154	232	52 218	1 797	184 103 220				
56 Orne.....	25 595	7 926	1 67	31 758	12	—	33	16 662	—	13 047	44 816	9 621	9 930	34 895	4 240	207 605 770				
57 Pas-de-Calais.....	1 828	1 651	1 299	4 778	—	—	—	—	—	4 779	2 662	—	10	24 639	60	32 491 086				
58 Puy-de-Dôme.....	2	40	—	42	1 191	1 830	16	246	—	3 277	3 319	31	209	2 822	769	20 546 800				
59 Pyrénées (Basses).....	176	—	2	178	—	—	—	4	12	16	194	—	—	210	—	572 800				
60 Pyrénées (Hautes).....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
61 Pyrénées-Orientales.....	—	2 050	—	2 050	4 487	144	—	4 826	—	9 567	11 557	—	1 583	3 175	2 883	26 751 900				
62 Rhin (Bas).....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
63 Rhin (Haut).....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
64 Rhône.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
65 Saône (Haute).....	3 367	4 887	309	8 563	4 119	283	—	2	—	4 444	13 017	552	154	18 565	33	51 821 030				
66 Saône-et-Loire.....	4 654	585	230	5 469	—	—	—	—	—	5 529	6 53	—	—	11 506	—	29 820 672				
67 Sarthe.....	14 901	4 632	112	19 645	—	—	—	—	—	4 022	23 667	1 189	1 136	11 205	210	244 366 970				
68 Savoie.....	—	—	761	761	—	—	—	—	—	—	761	—	—	—	—	3 286 600				
69 Savoie (Haute).....	—	18	5	23	576	227	—	—	—	803	830	—	57	30	206	4 120 000				
70 Seine.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
71 Seine-Inférieure.....	10 852	52 741	905	64 498	70	1 033	101	16 816	97	18 117	82 615	12 062	4 695	91 435	6 540	363 220 200				

TABLEAU 1 B — FORÊTS COMMUNALES. Cube total des bois vendus sur pied et produit en argent des grandes ventes d'automne 1959.

DÉPARTEMENTS.	BOIS D'OEUVRE									INDUSTRIE		BOIS DE FEU		PRODUIT ARGENT		
	FEUILLUS			TOTAL	RESINEUX					TOTAL col 5 a 9	TOTAL col 4 et 10	FEUILLUS	RESINEUX	FEUILLUS	RESINEUX	CHARGES COMPRISES
	CHENE	HETRE	DIVERS		SAPIN	EPICEA	MELEZE	PIN	DIVERS							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	16				
1 Ain	120	1 569	147	1 836	53 378	11 454	15	2 840	—	67 787	69 623	246	4 089	4 881	84	4 64 244 215
2 Aisne	663	34	—	1 695	—	—	—	5	—	5	1 700	457	45	3 507	20	7 144 456
3 Allier	560	2	8	560	—	—	—	285	—	285	845	165	65	1 233	—	5 337 300
4 Alpes (Basses-)	—	42	—	42	1 687	979	1 804	6401	—	10 571	10 613	—	1307	16 679	2 760	32 478 076
5 Alpes (Hautes-)	—	165	—	165	5 243	234	10 047	6 078	—	21 602	21 767	—	5 832	9 887	11 154	82 401 400
6 Alpes-Maritimes	—	220	25	265	9 573	5 807	5 122	3 369	—	29 871	30 126	545	2 809	3 488	6 772	149 801 500
7 Ardèche	—	—	—	—	2 560	225	—	526	398	3 709	3 709	—	639	1 896	916	21 309 835
8 Ardennes	8346	2 423	1 433	11 802	—	438	—	46	—	478	12 280	3 647	292	23 045	—	60 833 449
9 Ariège	478	246	—	694	4 691	—	—	51	—	5012	5 706	93	335	2 911	1 581	19 316 850
10 Aube	11 224	1 767	450	13 441	—	—	—	592	—	582	14 031	877	316	14 907	—	80 220 656
11 Aude	45	674	94	813	8 628	330	—	1 231	—	10 189	11 002	503	1 472	3 650	—	65 048 556
12 Aveyron	45	1 386	4	1 435	—	—	—	239	—	239	1 674	514	29	2 583	25	3 172 700
13 Bouches-du-Rhône	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14 Calvados	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15 Cantal	—	1 322	35	1 357	1 912	435	—	1 185	—	2 532	4 889	708	1 229	1 105	1 414	30 528 100
16 Charente	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17 Charente-Maritime	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18 Cher	447	1	—	448	—	—	—	6	—	6	454	8	21	2 457	6	2 730 720
19 Corrèze	32	—	—	32	—	—	—	205	—	205	237	—	—	32	—	602 500
20 Corse	—	—	—	—	—	—	—	667	—	667	5657	—	37	3 752	5 368	17 057 500
21 Côte-d'Or	28 871	10 399	4 844	37 614	—	188	1	1 749	—	1 938	39 452	3 347	1 650	7 2 226	165	229 515 170
22 Côte-du-Nord	104	1 058	6	1 178	4	—	—	—	—	1 71	1 349	326	30	1 320	—	2 557 000
23 Creuse	34	16	15	65	—	20	—	23	—	43	108	61	1 14	424	—	588 000
24 Dordogne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25 Doubs	5 580	7 120	640	13 240	78 710	38 310	60	520	—	117 600	130 940	6 460	6 240	32 350	6 470	862 845 710
26 Drôme	—	1 122	90	1 202	14 622	1 274	—	245	—	15 534	16 753	1 394	1 528	8 424	5 334	81 731 220
27 Eure	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
28 Eure-et-Loir	128	—	—	128	—	—	—	3	—	3	131	—	—	910	—	424 000
29 Finistère	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30 Gard	13	—	—	13	—	—	—	193	—	193	205	—	246	12 750	10	5 204 850
31 Garonne (Haute-)	1 371	3 431	254	6 056	1 632	10	—	138	—	10 500	15 555	1 852	1 393	8 901	—	44 346 445
32 Gers	564	—	80	644	—	—	—	—	—	—	241	46	—	2 328	—	3 618 110
33 Gironde	—	—	—	—	—	—	—	15 098	—	15 098	15 198	—	8 173	—	5 100	61 222 200
34 Hérault	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
35 Ille-et-Vilaine	116	37	46	199	2	—	—	—	—	2	201	—	—	350	—	9 000
36 Indre	1 022	—	—	1 022	—	—	—	—	—	—	1 019	75	—	3 632	—	9 210 900
37 Indre-et-Loire	183	1	39	223	—	—	—	1 197	—	1 197	1 720	78	40	1 496	334	6 971 950
38 Isère	546	1 116	426	2 088	27 497	28 787	153	1 801	—	28 144	60 628	3 605	2 265	12 377	—	232 020 000
39 Jura	5 394	3 223	1 208	13 825	56 760	17 596	—	1 131	—	78 484	83 285	2 217	5 557	55 936	2 750	599 101 765
43 Loire (Haute-)	—	910	—	910	395	—	—	707	—	1 607	4 432	922	536	627	232	10 702 600
44 Loire-Inférieure	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
45 Lot	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
46 Lot-et-Garonne	152	—	12	164	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 902 700
48 Lozère	—	—	—	—	25	760	—	1 889	—	2 424	2 424	—	2 528	—	28	17 320 200
49 Maine-et-Loire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
50 Manche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
51 Marne	2 599	477	1 947	4 023	—	2	—	1 53	—	162	4 673	7 415	200	27 185	130	39 239 550
52 Marne (Haute-)	28 289	10 766	5 959	45 014	—	—	—	3 624	—	2 400	54 453	6 607	3 691	38 439	13	303 627 664
53 Mayenne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
54 Meurthe-et-Moselle	4 516	5 819	630	10 965	3 203	—	—	1 540	—	4 793	15 748	1 110	2 726	30 014	650	81 626 325
55 Meuse	9 881	8 154	1 534	19 569	—	57	40	277	—	374	20 043	9 383	1 133	70 711	40	80 347 034
56 Morbihan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
57 Moselle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
58 Nièvre	13 144	808	145	14 097	—	—	—	16	—	16	14 113	1 780	1	19 313	—	56 404 550
59 Nord	996	113	229	1 338	—	—	—	28	—	28	1 366	350	—	1 948	—	7 827 040
60 Oise	4 353	510	1 637	6 500	—	—	—	1 554	—	1 554	9 054	4 052	320	13 575	560	29 757 380
61 Orne	16	113	7	136	—	—	—	110	—	110	282	149	214	197	145	1 009 120
62 Pas-de-Calais	82	113	17	212	—	—	—	—	—	—	212	59	—	480	—	1 181 500
63 Puy-de-Dôme	3	136	15	154	2 188	7 455	43	12 637	—	22 321	22 475	1 115	1 391	2 231	4 260	113 322 700
64 Pyrénées (Basses-)	5 215	19 223	62	24 600	11 870	—	—	—	—	11 860	36 460	2 522	25	21 080	2 225	93 991 425
65 Pyrénées (Hautes-)	3 350	3 142	374	6 866	13 850	10	—	309	—	14 174	21 045	10 060	2 499	6 45	208	65 775 276
66 Pyrénées-Orientales	—	228	375	603	282	—	—	4 091	154	4 575	5 140	204	433	950	2 872	22 155 850
67 Rhin (Bas-)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
68 Rhin (Haut-)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
69 Rhône	66	3	—	69	601	3 098	26	227	—	3 932	4 021	30	647	243	—	2 407 100
70 Saône (Haute-)	34 287	12 954	3 549	50 800	2 950	231	12	817	—	4 037	54 837	4 687	249	78 938	402	279 574 317
71 Saône-et-Loire	52 53	132	197	57 82	—	—	—	—	—	—	5 782	910	—	17 121	—	35 671 040
72 Sarthe	268	9	2	279	—	—	—	—	—	—	26	305	44	360	—	1 264 000
73 Savoie	—	126	20	148	27 410	51 096	3 592	1 544	—	82 592	87 140	60	1 962	3 119	1 182	345 224 448
74 Savoie (Haute-)	138	119	3	260	14 310	39 921	563	113	—	64 897	65 157	—	3 339	2 503	11 422	347 610 800
75 Seine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
76 Seine-Inférieure	434	115	89	638	—	—	—	405	—	415	1 043	53	405	883	170	4 741 080
77 Seine-et-Marne	504	—	123	627	—	—	—	26	—	26	649	185	6	922	14	3 547 020
78 Seine-et-Oise	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
79 Sèvres (Deux-)	—	10	—	10	—	—	—	—	—	—	10	231	—	51	—	103 240
80 Somme	187	255	62	504	—	—	—	—	—	—	504	312	—	1 696	—	2 251 440
81 Tarn	5	119	2	126	127	833	—	—	—	982	1 118	27	132	266	34	2 841 360
82 Tarn-et-Garonne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
83 Var	—	25	—	25	—	—	—	1 828	663	2 521	2 546	—	45	14 850	1 005	8 842 165
84 Vaucluse	—	—	—	—	—	—	—	284	322	605	605	—	613	3 628	518	2 350 700
85 Vendée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
86 Vienne	323	—	4	327	—	—	—	—	—	—	327	—	—	281	—	731 400
87 Vienne (Haute-)	2	—	—	2	—	30	—	17	—	47	49	7	30	204	—	1 90 850
88 Vosges	10 360	15 865	1 090	28 715	81 449	10 774	11	13 440	441	107 115	134 830	498	12 391	104 330	12 162	717 353 477
89 Yonne	6 702	1 654	687	9 043	—	7	—	708	—	745	9 578	2 693	1 130	32 486		

TABLEAU 2 — FORÊTS DOMANIALES ET COMMUNALES. Prix moyen des bois vendus sur pied. Grandes ventes d'automne 1959.

DÉPARTEMENTS.	CHENE			HETRE		SAPIN		EPICEA		MELEZE		PIN		INDUSTRIE		BOIS DE FEU	
	1 <sup>re</sup> CAT.	2 <sup>e</sup> CAT.	3 <sup>e</sup> CAT.	1 <sup>re</sup> CAT.	2 <sup>e</sup> CAT.	SCIAGE	CHARP	SCIAGE	CHARP	SCIAGE	CHARP	SCIAGE	CHARP	FEUILLUS	RESINEUX	FEUILLUS	RESINEUX
	160 et +	130 - 160	060 - 120	160 et +	120 - 160	100 et +	060 - 100	100 et +	060 - 100	100 et +	060 - 100	100 et +	060 - 100				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1 Ain.....	3250	5305	1805	3836	1904	7000	3063	7026	3966	-	-	4114	2283	710	2218	103	70
2 Aisne.....	6415	3466	1106	4455	1500	3500	-	3600	-	-	-	3600	-	375	-	-	-
3 Allier.....	11800	7100	1780	4900	2300	9000	4000	9000	4000	-	-	4300	1480	1000	1300	110	-
4 Alpes (Basses).....	-	-	-	-	825	4332	2205	4350	2823	2183	760	-	-	-	1077	212	-
5 Alpes (Hautes).....	-	-	-	-	1030	11800	-	3400	-	3230	-	2130	-	-	1430	280	8
6 Alpes-Maritimes.....	-	-	-	-	-	7374	-	7135	-	2075	-	2750	-	-	1080	-	-
7 Ardèche.....	1600	300	-	1780	1240	5880	4130	6620	5540	1200	-	2770	1335	770	1180	230	-
8 Ardennes.....	6000	3000	-	4100	1500	5000	-	7000	3400	-	-	2400	1000	470	1000	-	-
9 Ariège.....	7500	3550	1123	-	-	3069	2717	-	5539	-	-	4533	1810	283	873	26	-
10 Aube.....	7700	4100	1400	7100	3700	-	-	-	-	-	-	2800	-	410	1250	-	-
11 Aude.....	-	-	1800	2450	880	6044	2500	5650	2483	-	-	1800	1516	1121	1521	150	-
12 Aveyron.....	-	2300	-	-	1175	4738	-	-	-	-	-	2820	-	450	1241	55	-
13 Bouches-du-Rhône.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Calvados.....	2430	1440	1220	3320	1950	-	-	-	-	-	-	4800	4000	1200	-	-	-
15 Cantal.....	-	8180	-	-	2290	8700	-	8300	-	-	-	4000	-	1300	300	60	30
16 Charente.....	7511	4337	1117	4865	2843	-	-	-	-	-	-	2931	-	680	1243	175	-
17 Charente-Maritime.....	-	-	3600	-	-	-	-	-	-	-	-	3000	1500	1500	1300	200	110
18 Cher.....	12000	4000	1500	5000	2700	-	-	-	-	-	-	3700	2000	800	1500	50	-
19 Corrèze.....	15400	7420	1630	-	4655	-	-	-	-	-	-	2610	-	1865	-	220	-
20 Corse.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3450	-	-	-	100	-
21 Côte-d'Or.....	8780	4510	2345	3650	2680	-	-	4425	2300	-	-	2325	1280	907	1775	47	110
22 Côte-du-Nord.....	5000	2500	1000	1350	6000	2500	-	-	-	-	-	5000	2500	500	-	150	-
23 Creuse.....	4000	2300	2400	3500	2500	-	-	4500	3500	-	-	2700	1500	800	2000	150	-
24 Dordogne.....	-	1300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3000	-	700	700	100	100
25 Doubs.....	7000	3600	800	6000	2500	7210	4700	8100	5650	3000	500	1650	1450	800	1800	65	30
26 Drôme.....	-	-	-	5000	3180	5800	3550	-	-	-	-	-	1035	1678	668	210	167
27 Eure.....	4500	2500	1000	6700	2500	-	-	-	-	-	-	5000	3200	500	1475	100	-
28 Eure-et-Loir.....	7400	3900	1200	3700	2600	-	-	-	-	-	-	3500	2300	410	1300	40	-
29 Finistère.....	6800	6400	2400	4300	2000	-	4800	-	-	-	-	5000	4000	700	550	110	100
30 Gard.....	-	-	1500	-	1310	5100	-	5100	-	2600	2000	4600	2400	500	1475	175	160
31 Garonne (Haute).....	-	3776	616	-	-	3254	1730	-	-	-	-	2850	1438	215	585	62	-
32 Gers.....	6430	5000	2275	6140	2400	-	-	-	-	-	-	-	-	947	-	150	-
33 Gironde.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2945	-	-	2104	-	-
34 Hérault.....	-	532	-	-	1415	-	-	-	1694	-	-	-	1634	508	340	75	-
35 Ille-et-Vilaine.....	2700	5000	2000	5400	2700	-	-	6100	2600	-	-	4700	2100	710	710	100	50
36 Indre.....	13000	6800	2000	-	2000	-	-	-	-	-	-	2425	-	1050	1050	105	50
37 Indre-et-Loire.....	9250	3850	2375	2400	1920	-	-	-	-	-	-	4000	3000	1600	1440	150	40
38 Isère.....	3200	2500	1700	3500	1600	5100	3900	5100	3900	-	-	1300	1100	1300	2000	160	-
39 Jura.....	3000	4000	1200	4750	2300	7600	3250	8400	4100	-	-	1100	1200	810	3400	4	-
40 Landes.....	6100	4015	2910	-	-	-	-	-	-	-	-	2683	-	-	1648	-	-
41 Loire.....	3000	2000	1000	2000	700	3500	3800	7400	4000	2000	1000	2300	1100	-	-	-	-
42 Loire-Atlantique.....	-	-	-	-	-	6127	4000	6427	4000	-	-	4200	2000	500	1600	100	100
43 Loire (Haute).....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4000	2300	800	800	100	50
44 Loire-Inférieure.....	8000	5300	3400	-	-	-	-	-	-	-	-	3530	2040	1180	1540	-	-
45 Lot.....	8450	3980	1398	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
46 Lot-et-Garonne.....	-	3640	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	800	785	150	-
47 Lozère.....	-	-	-	-	1340	-	-	7000	6600	-	2790	4580	3450	450	1700	100	80
48 Maine-et-Loire.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
49 Manche.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50 Marne.....	7000	2400	-	3300	1100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51 Marne (Haute).....	10850	4550	320	6820	3000	-	-	4400	2200	-	-	2270	1600	700	1160	40	20
52 Mayenne.....	-	3000	1500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
53 Meurthe-et-Moselle.....	10400	4400	1000	7500	2800	6080	3770	-	-	2800	1150	3870	2400	1050	1800	200	50
54 Meuse.....	7355	2865	885	6775	1335	-	-	2510	-	2500	-	2235	-	505	1300	45	-
55 Morbihan.....	3000	5000	1700	3700	1500	-	-	-	-	-	-	4850	2600	900	1000	50	10
56 Moselle.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57 Nièvre.....	8200	3300	1000	4300	2200	-	-	-	-	-	-	-	-	250	-	25	-
58 Nord.....	6070	2700	780	3750	1320	-	-	-	-	-	-	1500	-	550	1050	35	-
59 Oise.....	6815	3015	1245	2885	1461	-	-	3500	-	-	-	4050	2200	330	875	50	10
60 Orne.....	12400	4500	2000	3300	1500	5400	3200	5400	3200	-	-	4200	3100	600	2050	-	-
61 Pas-de-Calais.....	5275	2800	850	5900	1890	-	-	-	-	-	-	-	-	310	900	-	-
62 Puy-de-Dôme.....	-	-	-	2400	1500	6900	4800	6800	4150	4200	2000	4200	1850	600	1800	100	-
63 Pyrénées (Basses).....	4556	2444	1509	2539	801	3583	1509	-	-	-	-	-	-	140	630	4	-
64 Pyrénées (Hautes).....	3253	2228	1461	1948	961	3324	-	2095	-	-	-	1723	-	398	804	98	-
65 Pyrénées-Orientales.....	-	-	-	4450	2220	2236	1560	3936	2150	-	-	-	-	-	1300	-	-
66 Rhin (Bas).....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
67 Rhin (Haut).....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
68 Rhône.....	-	2300	1990	-	600	6910	2920	6520	2340	3300	-	3800	2400	1095	1215	70	-
69 Saône (Haute).....	7440	2655	1450	5510	1583	5600	2050	5308	2270	-	-	3450	1520	370	1370	45	-
70 Saône-et-Loire.....	8680	4277	1608	3067	1784	-	-	-	-	-	-	-	-	581	-	85	-
71 Sarthe.....	22772	6051	2439	5150	2344	-	-	-	-	-	-	-	-	852	2605	107	28
72 Savoie.....	-	-	2464	-	1514	5363	3851	6839	4471	-	2461	-	2145	646	1842	30	-
73 Savoie (Haute).....	8000	-	3000	5000	3000	5850	4600	7370	5630	8000	6500	3170	-	-	2760	180	-
74 Seine.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75 Seine-Inférieure.....	4000	2000	940	6100	2000	3500	2100	7000	3400	3900	2000	4140	1800	470	1410	150	-
76 Seine-et-Marne.....	7600	3780	1500	2700	1900	-	-	-	-	-	-	4100	2500	150	800	-	-
77 Seine-et-Oise.....	8100	2650	1200	-	1870	-	-	-	-	-	-	4200	2900	300	500	-	-
78 Sèvres (Deux).....	10700	1200	3800	-	1500	-	-	4400	2000	-	-	3600	2000	1750	1400	565	470
79 Somme.....	5400	2500	1100	8000	3000	-	-	-	-	-	-	-	-	200	-	-	-
80 Tarn.....	-	3157	2500	3419	-	3206	-	2454	-	-	-	3033	-	1014	621	101	1
81 Tarn-et-Garonne.....	6100	4100	3000	-	-	-	-	-	-	-	-	2800	1400	-	-	-	-
82 Var.....	-	-	-	-	440	-	-	-	-	-	-	3594	-	-	1340	190	30
83 Vaucluse.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1368	-	-	1368	153	-
84 Vendée.....	10000	4300	1500	-	-	-	-	-	-	-	-	4000	1750	1200	1000	105	105
85 Vienne.....	6360	4600	2000	-	1700	-	-	-	-	-	-	4260	2525	1350	1020	110	-
86 Vienne (Haute).....	-	1700	-	-	-	-	-	2600	-	-	-	1900	-	700	1500	140	-
87 Vosges.....	10310	5220	1385	5430	3170	5430	2665	6126	3855	-	-	3415	1975	830	2305	140	7
88 Yonne.....	6800																

Un ensemble de facteurs est à l'origine d'une reprise des cours des bois.

Tout d'abord, comme nous l'avons signalé au début de cet article, l'année 1959 a vu une reprise progressive des cours sur le marché international. En fin d'année, le marché anglais a connu une vive animation pour les sciages, malgré d'importantes offres d'origine soviétique.

Dans cette conjoncture améliorée, l'avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie du 15 novembre 1959 libérant plus complètement les exportations a largement contribué à une reprise des cours en facilitant l'écoulement des stocks de sciages en en améliorant la demande de grumes. Si bon nombre de produits sont encore soumis au régime des licences d'exportation, ces dernières étant délivrées sans contingentement pour un nombre appréciable de produits, la mesure prise s'est traduite par un progrès important vers la libération des exportations. Est interdite l'exportation du noyer en grumes et sous forme de sciage de plus de 10 cm d'épaisseur. Restent contingentés : les délignures et bois de trituration d'essences résineuses, les bois de mine de sapin et d'épicéa. Les grumes de peupliers et entre le 1-10 et le 30-4 les grumes de chêne de plus de 200 de tour et les grumes de merisiers

Il faut également noter que les importations de bois tropicaux qui concurrençaient nos chênes et hêtres de qualité ne sont plus effectuées à des conditions aussi avantageuses qu'au cours des deux années précédentes : prix et transport en hausse, volumes offerts moindres, grumes de qualité moyenne inférieure. La reprise des cours des grumes de qualité tranchage ou déroulage d'essences chêne et hêtre est pour une bonne part imputable à l'orientation nouvelle du marché des bois tropicaux d'autant plus que l'approvisionnement en grumes de peupliers de qualité sur le marché métropolitain s'avère de plus en plus difficile : il est en effet indéniable que depuis quelques années le peuplier concurrençait dangereusement le hêtre.

Enfin, l'amélioration du marché intérieur qui a été lente à se dessiner et qui encore est très inégale suivant les secteurs, a permis un redressement des cours des bois en grumes et des sciages. Si l'industrie des panneaux, placages et contreplaqués n'a pas été trop affectée lors de la dernière récession qui a connu sa période la plus critique de juillet 1958 à juin 1959 dans notre pays, l'industrie des papiers et celluloses a par contre été plus éprouvée. La reprise dans ce domaine est de nature, si elle se poursuit, à permettre une résorption des stocks et une amélioration des cours des bois d'industrie résineux sur pied.

Pour conclure, nous noterons que l'amélioration des cours est sensible pour les bois d'œuvre feuillus et les petits bois d'œuvre résineux ; quoique appréciable, elle est moins nette pour les bois

d'œuvre résineux de 1<sup>re</sup> catégorie, les bois d'industrie résineux et certains bois d'industrie feuillus (hêtre).

Le marché du bois de feu et de la plupart des bois d'industrie feuillus (chêne notamment) reste déprimé. Dans ce domaine, nous l'avons déjà dit, il y a très peu de chances de voir les cours s'améliorer de façon notable.

Paris, le 21 mai 1960.

---

### **V<sup>e</sup> Congrès Forestier Mondial**

---

Nous rappelons que le 5<sup>e</sup> Congrès forestier mondial se tiendra à Seattle (U.S.A.) du 29 août au 19 septembre 1960.

Les participants pourront profiter de leur déplacement pour prendre part à une des 7 excursions organisées soit avant, soit après le Congrès.

Le secrétaire de l'organisation est Mr I. T. Haig, Office of International Conference, Department Of State, Washington 25, D.C.